



Cambriolage chambre étudiante chez l'habitant

Par **ds2**, le **04/03/2013** à **14:52**

Bonjour,

Ma question concerne la prise en charge de l'assurance habitation dans le cas d'un cambriolage d'une chambre étudiante chez l'habitant. Voici la situation :

Mon amie est étudiante et loge chez un particulier, une chambre lui est donc réservée (à noter que cette chambre ne ferme pas à clé...), et elle partage les autres commodités de la maison avec la propriétaire. La maison a récemment été cambriolée et certains biens de mon amie ont été dérobés dans sa chambre.

L'assurance de mon amie soutient qu'elle ne peut pas prendre en charge le remboursement des biens puisque la chambre ne fermait pas à clé, au moment d'aller porter plainte la police tient le même discours et affirme même que sa plainte est donc inutile, c'est alors à l'assurance de la propriétaire de prendre en charge les coûts.

Cependant la propriétaire en question soutient le contraire et ne veut pas déclarer les biens de mon amie auprès de son assurance afin qu'ils lui soit remboursés.

Je m'adresse donc à vous pour connaître les véritables règles et articles de droits qui traitent de ce genre de situation afin d'avoir des arguments concrets à avancer et pouvoir enfin régler la situation.

Je vous remercie d'avance,

Bien cordialement,